

Un revenu sans condition pour pouvoir vivre dignement !

14 janvier 2022

Communiqué
Le 14 janvier 2022

un revenu sans condition pour pouvoir vivre dignement !

Opposé à l'attribution du Revenu de Solidarité Active (RSA) aux jeunes de moins de 25 ans au motif de totale mauvaise foi que celui-ci n'inciterait pas assez à vouloir trouver du travail, le gouvernement ne cesse de multiplier les dispositifs pour, selon sa formule, « rapprocher de l'emploi » ceux qu'il considère comme les plus méritantes. A la garantie jeunes, censée aider financièrement pendant un an les jeunes à décrocher un emploi mais qui n'a visiblement pas atteint son but, succède maintenant un « contrat d'engagement jeunes » qui n'est certainement pas un revenu comme l'a rappelé la Secrétaire d'Etat chargée du dossier, mais un contrat liant le « jeune » éloigné de l'emploi à l'Etat pour lui permettre d'en trouver un, avec pour objet de lui assurer une formation de 15h à 20h par mois moyennant une indemnité de 500 euros.

Contrairement à la présentation qu'en avait faite Elisabeth Borne qui avait hâtivement évoqué un « revenu universel » pour plus d'un million de jeunes, ce contrat ne concernera tout au plus que la moitié. Il s'agit donc de faire croire qu'on agit contre le chômage tout en limitant fortement la dépense et en liant l'indemnité à l'obtention d'un emploi sous un an. Le contrat ne cible que les personnes très éloignées de l'emploi et de la formation : les autres, comme les jeunes en emploi très peu payés, les jeunes en recherche d'emploi mais qui n'ont pas besoin d'accompagnement et les étudiant-es obligé-es pour beaucoup de financer leurs études en occupant des emplois précaires et déclassés ne sont pas concerné-es. Alors qu'ils et elles avaient été reconnu-es comme les premier-es à subir la crise sanitaire et basculer dans la grande pauvreté.

En subordonnant l'obtention d'une indemnité très en deçà du seuil de pauvreté contre l'acceptation d'un emploi, ce gouvernement entend en réalité satisfaire uniquement le patronat et les capitalistes. Ce contrat d'engagement en rappelle d'ailleurs un autre dit « républicain » ou, là aussi, il s'agit de subordonner une aide publique contre l'assurance qu'une association qui déplaît ne trouble pas « l'ordre public ». Au final ce sont de mêmes procédés autoritaires. A contrario de ces mesures antisociales qui seront sans doute vite remplacées par d'autres car ne répondant pas aux enjeux sociaux, l'attribution d'un RSA aux moins de 25 ans et la mise en place d'un véritable salaire étudiant pourraient certainement empêcher la misère de progresser de manière alarmante.

C'est une exigence de justice sociale et de plus juste répartition des richesses pour permettre de vivre dignement et intégrer sereinement le monde du travail. Elles sont donc au cœur des mobilisations sociales à venir pour nos salaires, pensions et minimas sociaux, notamment le 27 janvier prochain.

Le gouvernement met en place un revenu d'engagement jeunes. En subordonnant l'obtention d'une indemnité très en deçà du seuil de pauvreté contre l'acceptation d'un emploi, le gouvernement esquivé une nouvelle fois la mise en place d'un RSA pour les moins de 25 ans ainsi qu'un véritable salaire étudiant. Ces revendications seront au cœur des mobilisations sociales à venir pour nos salaires, pensions et minimas sociaux, notamment le 27 janvier prochain

Opposé à l'attribution du Revenu de Solidarité Active (RSA) aux jeunes de moins de 25 ans au motif de totale mauvaise foi que celui-ci n'inciterait pas assez à vouloir trouver du travail, le gouvernement ne cesse de multiplier les dispositifs pour, selon sa formule, « rapprocher de l'emploi » ceux qu'il considère comme les plus méritantes.

A la garantie jeunes, censée aider financièrement pendant un an les jeunes à décrocher un emploi mais

qui n'a visiblement pas atteint son but, succède maintenant un « contrat d'engagement jeunes » qui n'est certainement pas un revenu comme l'a rappelé la Secrétaire d'Etat chargée du dossier, mais un contrat liant le « jeune » éloigné de l'emploi à l'Etat pour lui permettre d'en trouver un, avec pour objet de lui assurer une formation de 15h à 20h par mois moyennant une indemnité de 500 euros.

Contrairement à la présentation qu'en avait faite Elisabeth Borne qui avait hâtivement évoqué un « revenu universel » pour plus d'un million de jeunes, ce contrat ne concernera tout au plus que la moitié. Il s'agit donc de faire croire qu'on agit contre le chômage tout en limitant fortement la dépense et en liant l'indemnité à l'obtention d'un emploi sous un an. Le contrat ne cible que les personnes très éloignées de l'emploi et de la formation : les autres, comme les jeunes en emploi très peu payés, les jeunes en recherche d'emploi mais qui n'ont pas besoin d'accompagnement et les étudiant-es obligé-es pour beaucoup de financer leurs études en occupant des emplois précaires et déclassés ne sont pas concerné-es.

Alors qu'ils et elles avaient été reconnu-es comme les premier-es à subir la crise sanitaire et basculer dans la grande pauvreté.

En subordonnant l'obtention d'une indemnité très en deçà du seuil de pauvreté contre l'acceptation d'un emploi, ce gouvernement entend en réalité satisfaire uniquement le patronat et les capitalistes. Ce contrat d'engagement en rappelle d'ailleurs un autre dit « républicain » ou, là aussi, il s'agit de subordonner une aide publique contre l'assurance qu'une association qui déplaît ne trouble pas « l'ordre public ». Au final ce sont de mêmes procédés autoritaires. A contrario de ces mesures antisociales qui seront sans doute vite remplacées par d'autres car ne répondant pas aux enjeux sociaux, l'attribution d'un RSA aux moins de 25 ans et la mise en place d'un véritable salaire étudiant pourraient certainement empêcher la misère de progresser de manière alarmante.

C'est une exigence de justice sociale et de plus juste répartition des richesses pour permettre de vivre dignement et intégrer sereinement le monde du travail. Elles sont donc au coeur des mobilisations sociales à venir pour nos salaires, pensions et minimas sociaux, notamment le 27 janvier prochain.

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Un-revenu-sans-condition-pour-pouvoir-vivre-dignement>